

PAR COURRIEL

Québec, le 18 mars 2025

Monsieur Simon Jolin-Barrette  
Leader parlementaire du gouvernement  
Cabinet du leader du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1<sup>er</sup> étage, bureau 1.39  
1035, rue des Parlementaires  
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 26 novembre 2024, le député de Saint-Henri – Sainte-Anne déposait une pétition adressée à l'Assemblée nationale afin de s'assurer que le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CIUSSS) organise et maintienne des cliniques de vaccination annuelle à la Résidence Côte-Saint-Paul.

Le réseau ENHARMONIE, qui regroupe onze résidences pour personnes âgées autonomes à Montréal sous la gestion de l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM), illustre bien l'effort déployé pour assurer une couverture vaccinale optimale. Au cours de l'automne 2024, près de 300 visites en mobilité ont été effectuées dans différents milieux de vie, incluant les centres hospitaliers de soins de longue durée (CHSLD), des ressources intermédiaires (RI-SAPA) et les résidences privées pour aînés (RPA).

Dans ce cadre, le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal a organisé des visites de vaccination dans dix-sept CHSLD, cinq RI-SAPA et quatre PA disposant d'unités de soins. Par ailleurs, des ententes avec quatre pharmacies communautaires ont permis d'offrir un service complémentaire à certaines RPA. Pour les résidents autonomes, le service de soutien à domicile continue d'assurer la vaccination des personnes déjà suivies en RPA.

Dans le cadre de la campagne de vaccination contre la COVID-19 prévue pour le printemps 2025, des mesures spécifiques seront mises en place pour protéger les résidents des RPA.

... 2

En effet, la vaccination ciblera en priorité les milieux où résident des personnes vulnérables. Ainsi, certaines RPA pourraient être visitées afin d'assurer un accès facilité à la vaccination. Une attention particulière sera portée aux RPA disposant d'unités de soins, comprenant des unités prothétiques ou accueillant des usagers nécessitant des soins à domicile. De plus, selon la disponibilité des doses, les proches aidants pourraient également bénéficier de cette campagne vaccinale.

En revanche, les personnes autonomes sont invitées à se rendre en pharmacie communautaire ou en point de service local. Ainsi, la Résidence Côte-Saint-Paul ne figure pas parmi les priorités pour l'envoi d'une équipe mobile, étant donné l'autonomie de ses résidents. Un suivi sera assuré pour les RPA ne répondant pas aux critères de priorisation afin d'assurer une couverture vaccinale adéquate. L'objectif principal est de renforcer la protection des populations à risque et de limiter la propagation du virus dans les milieux de vie collective.

Santé Québec réaffirme son engagement à assurer un accès facilité à la vaccination pour les personnes les plus à risque. L'approche mobile, combinée à des partenariats avec les pharmacies et les services de soutien à domicile, vise à optimiser la couverture vaccinale des aînés. En fonction de leurs capacités, les établissements de santé et de services sociaux continueront d'adapter leurs interventions pour répondre aux besoins spécifiques des populations vulnérables.

Cette stratégie témoigne d'une volonté de conjuguer efficacité, accessibilité et équité dans la protection des aînés contre la COVID-19.

Veillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



Christian Dubé

N/Réf. : 25-MS-01217